

8. Politique du gouvernement du Canada sur le terrorisme

Les deux parties conviennent de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. La partie syndicale explique qu'elle voudrait savoir quel est le statut d'un employé pris en otage, et quelles sont les responsabilités du ministère envers cet employé et les personnes à charge pendant ce temps. La direction accepte d'étudier la question.

9. Réaménagement des effectifs - Réduction des années-personnes

La direction a assuré la partie syndicale qu'elle continue de gérer de façon responsable les années-personnes du ministère tout en reconnaissant que malgré l'augmentation d'années-personnes pour certains programmes (p.ex., décentralisation de l'ACDI.) le ministère reconnaît le besoin continue du gouvernement de réduire le nombre d'années-personnes. Les deux parties conviennent de garder ce point à l'ordre du jour. La direction indique toutefois que la politique de réaménagement des effectifs demeure en vigueur jusqu'en mars 1990.

10. Réinstallation de services

Les deux parties s'entendent pour supprimer ce point de l'ordre du jour étant donné que les principales réinstallations sont terminées.

11. Autres points

- a) La direction informe l'autre partie que des comités sur la santé et la sécurité au travail seraient établis à l'édifice Fontaine de la Place Vanier et au bureau des passeports de la Place du Centre.
- b) La direction fait le point sur les efforts déployés pour inclure les employés de soutien dans la catégorie du personnel diplomatique.
- c) On informe la partie syndicale de la préparation d'un manuel comprenant à la fois les politiques et les procédures touchant le personnel.
- d) La direction indique qu'elle espère confirmer bientôt la présence d'un petit nombre de ST-SCY permutants aux cours de langue.
- e) Il est convenu que la prochaine réunion du CMAE sera présidée par la direction et aura lieu le 22 novembre 1989 à 14 h 30.